

LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

▼ L'assistance psychologique :

Si vous rencontrez des difficultés morales dans votre quotidien, vous pouvez avoir accès à une assistance psychologique par téléphone. Un pôle de psychologues cliniciens diplômés est à votre écoute et vous apporte un soutien et une aide.



CONDITIONS D'OBTENTION

La téléassistance s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap (de moins de 60 ans bénéficiaires de la carte mobilité inclusion invalidité), résidant dans le Val d'Oise.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Téléchargez le formulaire de souscription sur www.senior.valdoise.fr/1082

Envoyez votre demande accompagnée des pièces justificatives au prestataire :
Vitaris, 12 chemin du Moulin Basset 93200 SAINT-DENIS

Vous avez une question ?

Contactez Vitaris au 01 30 56 43 90
ou par mail à : teleassistance95@vitaris.fr

Comment ça marche ?

Le service d'assistance psychologique, averti de votre appel, prendra alors contact avec vous. Celui-ci fonctionne de 8h à 22h, 7 jours sur 7.

Combien ça coûte ?

Ce service est financé par le Département sans coût supplémentaire pour les abonnés.



Boîte à clés sécurisée

Ce matériel permet l'accès au domicile pour les personnes autorisées (proches, enfants, services de secours, aide-ménagère...).



Prestation de lien social

Un service d'appel, avec ou sans option de visiocommunication, afin de lutter contre l'isolement en lien avec le Département et les collectivités territoriales.



Les options payantes

Des dispositifs supplémentaires peuvent compléter la prestation, pour sécuriser la personne, le logement ou être sécurisé en mobilité.

CAS PARTICULIERS

- ▶ Vous êtes bénéficiaire de l'APA
- ou
- ▶ Vous êtes non imposable sur les revenus

Envoyez votre demande accompagnée des pièces justificatives à :

Département du Val d'Oise
Direction Personnes Âgées
2 avenue du Parc CS 20201
95032 Cergy Pontoise Cedex

Le service est joignable par mail
teleassistance@valdoise.fr

Comment savoir si je suis non imposable ?

L'imposition doit être inférieure au seuil de non mise en recouvrement de 61€.

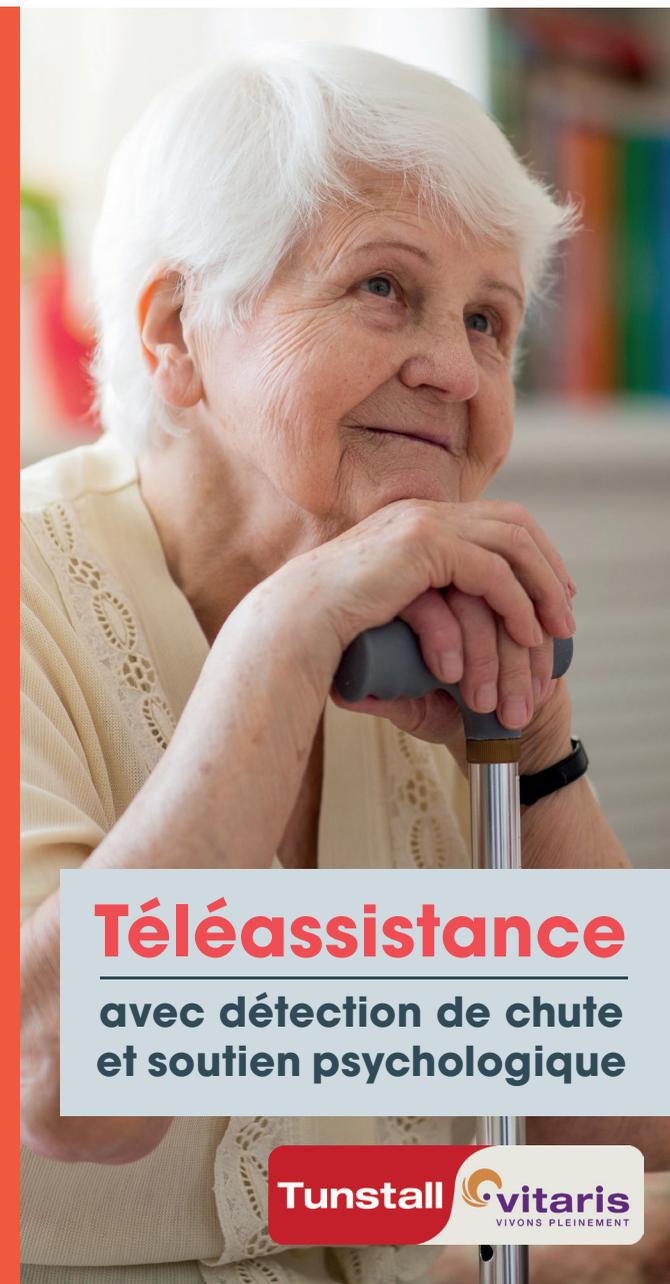
Département du Val d'Oise - Mars 2024 - Direction de la communication

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val
d'oïse
le département

val
d'oïse
le département

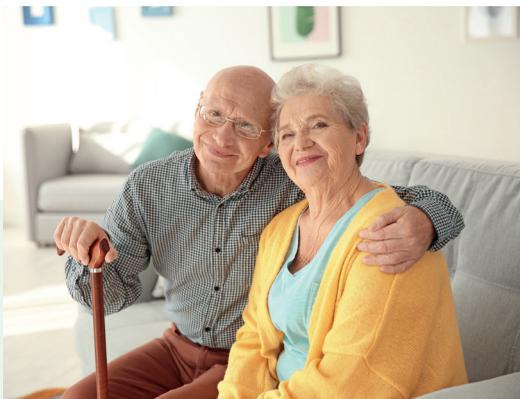


Téléassistance
avec détection de chute
et soutien psychologique

Tunstall vitaris
VIVONS PLEINEMENT

LA TÉLÉASSISTANCE

La téléassistance permet à une personne âgée ou personne en situation de handicap d'obtenir rapidement de l'aide ou l'intervention des secours 24h/24 à son domicile, quel que soit le problème rencontré, en pressant le bouton d'une télécommande qu'elle porte sur elle.



▼ Comment ça fonctionne ?

Un transmetteur est branché à domicile sur la ligne téléphonique fixe ou mobile et une prise secteur par un technicien. Une télécommande permet ensuite à la personne âgée ou personne en situation de handicap de déclencher à distance un appel, par simple pression du doigt. Elle est reliée à la centrale d'écoute à toute heure du jour et de la nuit.

La télécommande est étanche et peut prendre plusieurs formes :

- une télécommande « classique » qui se porte en collier ou se clipse,
- une télécommande montre,
- une télécommande qui détecte également les chutes.

Les appareils sont automatiquement testés chaque semaine afin de vérifier le bon état de fonctionnement de la ligne téléphonique.

▼ Installation d'urgence

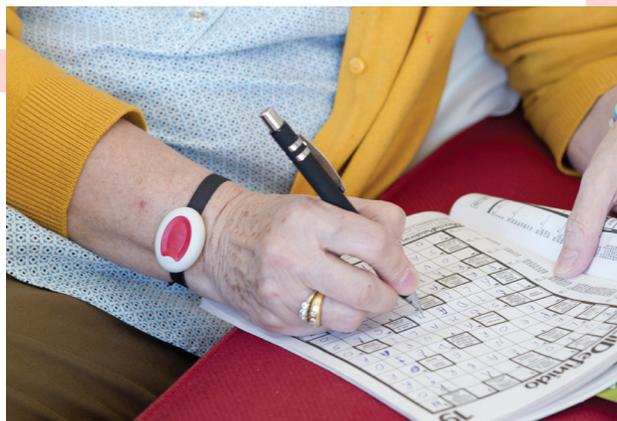
En cas d'urgence médicale, l'installation peut être réalisée dans les 48 heures à compter de l'envoi de la demande par le Département à la société VITARIS.

▼ Combien ça coûte ?

En passant par la société VITARIS, partenaire du Département, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel. Pour les personnes non imposables, c'est le Département qui finance l'abonnement. Le coût des prestations et le montant des aides proposées sont consultables sur le formulaire de souscription via le lien www.senior.valdoise.fr/1082.

▼ Restitution du matériel

L'abonné doit prévenir le Département et remettre le matériel au CCAS de sa ville de résidence afin qu'un technicien de la société puisse le récupérer.



ÉDITO



Le Département accompagne l'ensemble des Valdoisiens tout au long de la vie. Chef de file des politiques de solidarité au niveau départemental, il apporte un soutien tout particulier aux Valdoisiens les plus fragiles parmi lesquels les personnes âgées dépendantes.

Celles-ci peuvent notamment solliciter l'attribution de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et bénéficier de dispositifs adaptés à leurs besoins.

Le Département prend en charge en totalité le coût d'installation et d'abonnement mensuel à un service de téléassistance pour les personnes non imposables au titre de l'impôt sur les revenus.

Le dispositif de téléassistance vise à améliorer la qualité de vie à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ce service est à votre écoute 24h sur 24 et plus de 13000 personnes dans le Val d'Oise y sont abonnées.

Les bénéficiaires de la téléassistance peuvent également recourir à :

- un service d'assistance psychologique par téléphone,
- la possibilité de recevoir des messages ou recommandations sur son téléphone, par exemple en cas de canicule ou de grand froid,

Ce service de téléassistance propose également la détection de chute, sans surcoût.

Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Département du Val d'Oise